

## CUFR du 20 sept 2022

**Liste des présents** : Sara Ducci, Sylvie Hénon, Etienne Parizot (+ procuration Eleonora Capocasa), Adrien Borne, Charlotte Py (+ procuration de Maria-Luisa Della Rocca), Christophe Deroulers, Sebastien Rodriguez, Cyril Chacon-Carillon (+ procuration Catherine Jacquard), Béatrice Silva, Martin Souchal, Atef Asnacios, Francesco Nitti

Les Points 1, 2 et 3 apparaissent dans le compte-rendu de la réunion conjointe des CS+CUFR de ce même jour 20 septembre 2022.

A l'issue du Point 3, les membres du CS quittent la salle et la réunion se poursuit uniquement en présence des membres du CUFR.

#### **4. Demande de délégation de Laurent Daudet**

Laurent Daudet (PR) a monté une startup (LightOn) en 2016 et est en délégation depuis en tant que chef d'entreprise.

Sa première demande de délégation, gérée directement par le service Valorisation de l'Université, datait de 6 ans. Bien que les délégations soient désormais de 10 ans au maximum, la sienne reste limitée à 6 ans. Pour continuer à bénéficier d'une délégation, il doit passer par le processus habituel, avec notamment l'accord du CUFR. L. Daudet demande le renouvellement de sa délégation pour une durée de 3 ans supplémentaires.

Une discussion est entamée sur le bien-fondé d'une délégation par rapport à un détachement. *Une information reçue après la tenue du CUFR nous indique que les détachements ne peuvent se faire que d'une université vers une autre, pas vers une entreprise ; seule la délégation est donc possible dans son cas. De plus, la création d'entreprise entre bien dans le cadre légal du dispositif de Délégation.*

Le CUFR s'interroge également sur la possibilité de récupérer le poste de L. Daudet, et si oui à quelle échéance. Atef se renseignera auprès des Ressources Humaines.

A l'issue de ces discussions, le CUFR **vote à l'unanimité en faveur** du renouvellement de la délégation de Laurent Daudet.

#### **5. Validation de l'avenant à la convention ISUPFERE**

Présentation d'ISUPFERE, slides préparés par Philippe Schwemling (responsable ISUPFERE) présentés par Atef.

Formation ingénieur en alternance, par apprentissage et en formation continue

Existe depuis 1983, une trentaine d'étudiants par promo

3 établissements associés : Mines de Paris, CNAM, et UPC (UFR de Physique)

L'UFR dispense les enseignements de Mathématiques, Electronique, TPs chaîne de mesures, TPs Programmation LabView, cours et TPs Réseaux.

Retour financier pour l'UFR : 30-40k€/an (en proportion du nb d'heures dispensées)  
Chaque année on vote deux avenants pour qu'ils puissent nous verser les sommes dues (taxe d'apprentissage, droits de formation).

Depuis quelques années, un conflit existait entre ISUPFERE et le CFA gérant les contrats d'apprentissage. Tant que ce conflit n'était pas soldé, les sommes dues ne pouvaient pas être versées aux trois partenaires. Un compromis a finalement été trouvé afin de clore les comptes et pouvoir ensuite changer de CFA. L'avenant à signer tient compte de ce « solde de tout compte ». Le CUFR note que ce dernier représente une perte d'environ 11k€ pour cette année et aurait aimé avoir davantage d'explications sur le coût et les recettes qu'engendre ISUPFERE. Une présentation et un bilan d'ISUPFERE en CENS serait bienvenue.

Le CUFR **vote à l'unanimité la signature de l'avenant à la convention d'ISUPFERE**.  
L'année prochaine, l'équilibre budgétaire de la formation sera scruté.

#### **6. Discussion sur le travail à faire dans un futur proche :**

- Il faudra modifier (dans le cadre / la trame imposé.e par la faculté) et voter les **statuts et le règlement intérieur de l'UFR**
- la faculté nous demande également de sonder les personnels de l'UFR sur les **Chaires de Professeur Junior (CPJ)**. Une discussion s'en suit sur le format d'une telle consultation. Il est décidé que des informations factuelles (contenu du décret, mais aussi questions non tranchées) sur les CPJ soient présentées aux membres de l'UFR lors d'une assemblée générale, avec éventuellement la présence d'intervenants des deux bords qui pourraient commenter ces informations. Un débat s'ensuivrait. Ensuite, la consultation elle-même pourrait se faire par l'intermédiaire d'un sondage.